Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE DIRECTEUR GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES

139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

TÉLEPHONE 01 53 18 85 85
TELECOPIE 01 53 18 55 16

Paris, le 20 JUIL. 2016

Monsieur le Secrétaire National,

Par une lettre ouverte du 25 février 2016, votre syndicat sollicite le versement des arriérés de traitements liés aux reconstitutions de carrière pour les services effectués en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) par les agents destinataires de leur arrêté de reconstitution de carrière.

Je vous rappelle que j'ai saisi les ministres des modalités de régularisations à mettre en œuvre car je souhaite que les régularisations financières qui seront opérées par la DGFiP à la suite des reconstitutions de carrière, soient identiques à celles des autres directions du ministère, de telle sorte que tous les dossiers soient traités de façon équitable.

Même si j'estime qu'il n'appartient pas à la DGFiP de se prononcer sur une question que je considère comme étant de nature interministérielle, j'ai néanmoins demandé à mes services de travailler à l'élaboration d'un outil de calcul permettant d'assurer la mise en paiement, dès le début de l'automne, des sommes dues au titre des reconstitutions de carrière, dans le respect de la réglementation existante, c'est à dire, en l'absence d'arbitrage inverse, dans le respect de la prescription quadriennale.

Des directives seront donnés aux services des ressources humaines dans le cadre du déploiement de cet applicatif.

Toutefois, dans l'attente, l'administration centrale apporte une réponse individuelle à chacun des courriers de réclamation qui lui sont adressés sur le sujet pour informer les requérants des modalités de régularisation de leur dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général Adjoint

Monsieur Olivier VADEBOUT
Secrétaire Général
CGT Finances Publiques
263 rue de Paris
93 514 Montreuil cedex

Vincent MAZAURIC